



Procédure d'inscription scolaire

Toute demande d'inscription d'un enfant à l'école doit être faite uniquement par le ou les représentants légaux.

Pour procéder à cette démarche, adressez-vous au :
Guichet du service éducation
;9 rue des Écoles – espace solidarité - Nangis
Tel: 01.64.60.48.18
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h30
2 samedis par mois de 9h à 12h

Documents à fournir (originaux+ photocopies):

- ▶ Pièce d'identité des 2 parents
- ▶ Livret de famille ou acte de naissance (pour les actes étrangers : traduction en français - 3 mois)
- ▶ Carnet de santé ou justificatif du médecin justifiant les vaccinations à jour
- ▶ Autorisation parentale d'inscription (ci-joint), complétée et signée par les deux représentants légaux de l'enfant
- ▶ Si vous êtes séparés ou divorcés ou si l'enfant vous est confié: copie du jugement de divorce ou d'un document officiel définissant les modalités de garde de l'enfant
- ▶ Justificatif de domicile (quittance de loyer ou contrat de location de - de 3 mois pour les locataires, facture électricité ou gaz, acte de propriété pour les propriétaires)
- ▶ Un certificat de radiation de l'école d'origine seulement si l'enfant est ou a été scolarisé sur une autre commune

Pour les parents hébergés

Hébergeant :

- ▶ Présence de l'hébergeant
- ▶ Pièce d'identité
- ▶ Un justificatif de domicile (- 3 mois)
- ▶ Une attestation d'hébergement renseignée et signée par l'hébergeant (formulaire à retirer au guichet)

Hébergé:

- ▶ Présence de l'hébergé
- ▶ Pièce d'identité du ou des hébergé (s)

TOUT COURRIER DOIT ÊTRE ADRESSÉ À MADAME LA MAIRE

Hôtel de Ville - CS 50 404 - 77370 Nangis
01 64 60 52 00 • contact@mairie-nangis.fr • www.villè-nangis.fr